

# NIFFER

## MARCHÉ AUX PUCES

organisé par l'association La Nifferer Schnocka



**RESTAURATION**

Schnocka'burger

**ET BUVETTE**



**30 JUIN**

**6H - 18H**

**INSCRIPTIONS :**

**[www.nifferer-schnocka.fr](http://www.nifferer-schnocka.fr)**

**CONTACT : 07 68 05 46 32**

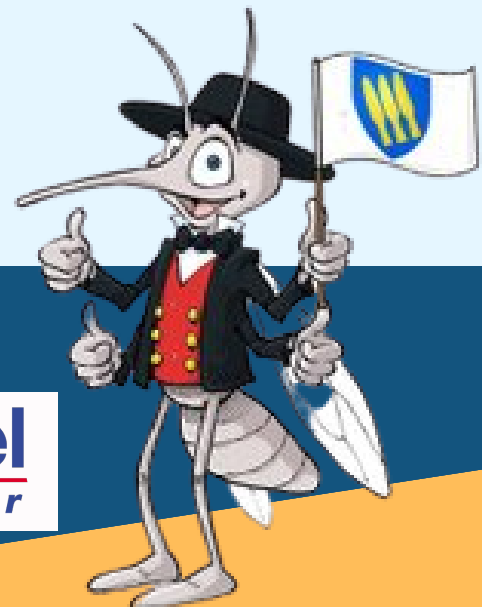




# La Nifferer Schnocka

[www.nifferer-schnocka.fr](http://www.nifferer-schnocka.fr)

CONTACT : 07 68 05 46 32



  
MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

**Crédit Mutuel**  
*LA banque à qui parler*

# NIFFER

## Marché aux puces

# Dimanche 30 juin 2024

Parking salle multi-activités – Rue des noisetiers – Rue des pommiers



### Tarifs particuliers :

**15€** les 10ml (véhicule compris)  
+ 20€ caution propreté à régler sur place

### Tarifs professionnels :

**30€** les 10ml (véhicule compris)  
+ 20€ caution propreté à régler sur place

### Buvette et Restauration sur place :

Schnocka'Burger, Merguez, Frites, Crêpes, Pâtisseries, Café ...

### Renseignements et réservations :

Association La Nifferer Schnocka – 10 rue de Dietwiller – 68680 Niffer

07 68 05 46 32 – [info@nifferer-schnocka.fr](mailto:info@nifferer-schnocka.fr)

[www.nifferer-schnocka.fr](http://www.nifferer-schnocka.fr)

Date limite d'inscription : 23 juin 2024, dans la limite des places disponibles - Règlement au verso

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessus accompagné obligatoirement de :

- Photocopie de la carte d'identité en cours de validité recto verso
- Règlement par chèque (à l'ordre de : La Nifferer Schnocka)

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postale : ..... Ville : .....

Tél : ..... Mail : .....@.....

Nature des articles : .....

Demande à participer au marché aux puces du 30 juin 2024 à Niffer en tant que :

**Particulier :**  
..... emplacement de 10 ml x 15€  
= .....€  
 j'atteste sur l'honneur ma non-participation à plus que 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile et avoir pris connaissance du règlement.

**Professionnel :**  
..... emplacement de 10 ml x 30€  
= .....€  
N° du registre : .....  
 j'atteste avoir pris connaissance du règlement.

Ci-joint un chèque de .....€

**Date et Signature :**

Toute réservation incomplète ne sera pas prise en compte.

## Règlement déposé à la mairie de Niffer et à la gendarmerie d'Ottmarsheim :

- Le Marché aux puces est ouvert à tous, à condition de renvoyer, avant le délai indiqué au recto, le coupon réponse totalement rempli et accompagné du paiement par chèque et de sa pièce d'identité.
- Les inscriptions seront retenues dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles le cachet de la poste faisant foi.
- Toute réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en considération.
- Toute réservation non accompagnée de sa pièce d'identité ne sera pas prise en considération.
- Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non-occupation ou de mauvais temps.
- Votre N° d'emplacement vous sera attribué le jour même.
- Les stands de boisson et de restauration sont réservés exclusivement aux organisateurs.
- Toute déclaration et/ou vente frauduleuse seront poursuivies conformément aux dispositions du code pénal.
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
- La vente d'animaux est strictement prohibée.
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du Marché.
- Toute utilisation, manipulation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyante.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- La Nifferer Schnocka décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct et propre, sous peine de perte de la caution propreté.
- L'exposant doit respecter l'attribution de son emplacement.
- L'exposant doit veiller à laisser le passage aux riverains ainsi qu'aux véhicules de secours en cas d'urgence.
- La mise en place des exposants se fera de 6 heures à 8 heures. Toute place non occupée à 8 h sera réaffectée. Aucune installation ne sera tolérée le matin avant 06h00.
- Les transactions ne débuteront pas avant 7 heures du matin, selon la réglementation en vigueur.
- Les emplacements doivent être libérés à 18 heures dans un parfait état de propreté.
- En cas de non-respect de ce règlement, La Nifferer Schnocka sera seule juge pour prendre toutes dispositions.
- Pour des raisons de sécurité, la circulation sera interdite de 8h00 à 16h00. Clôture du marché à 18h00.

